## DÉLIBÉRATIONS

Feuillet nº 172 N° 2025/114/8.8



ш

100

H

801

H

吕 贈 18

ш

曹 165

目 100

 $\mathbf{H}$ 

闘

B 100 目

雌 Ш BII

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
Présents	38
Votants :	41
Pour:	41
Contre:	0
Abstention:	0

## PRÉSENTS:

Titulaires: Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANOUOI, Bertrand CAGNIART, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Denis ADAMSKI, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Dominique DURAND, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Annie DELAGE, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patrick MONTEIL, Patrick GAGNEPAIN, DELAUGEAS, Victor Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Nicolas DJERBI, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER. Stéphanie PORTE, Dominique DURUY

Suppléant: Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés: Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Élodie REBEYROL, Jacques MIGNOT, Patricia FLAGEAT, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORCE, Bernadette MERLIN, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Caroline CHEVALIER., Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

**SECRÉTAIRE**: Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

## Objet: RPQS 2024 du service Assainissement collectif

Considérant l'article D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier rastet, 33 000 Bordeaux) ou par r application formatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le mark de Brue freen Egazian ex peut être introduit de ant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

024-200941150-20250930-DE2025\_114-DE Reçu le 03/10/2025

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De PRENDRE ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition et notamment à transmettre le RPQS aux communes adhérentes pour présentation à leur conseil municipal.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, le 30/09/2025

> Le Président, Dominique BOUSQUET

> > Yenassonnais

Communauté de Communes 58 Avenue Jean Jarrès 24/120 Arrasson-Lavilledieu

05 3 50 96 10

Haut Parhord to